

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 12 octobre 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 octobre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le Jeudi 12 octobre 2023 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Benoît MASSARD, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Jacques TISSOT, Arnaud SAILLARD, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Pascal LANQUETIN: pouvoir à Pierre NICOD
Delphine GUENIN absente

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

ORDRE DU JOUR : Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : application du régime forestier à la parcelle boisée communale cadastrée section D n°69, acquise en 2020.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 7 septembre 2023 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Travaux de viabilité hivernale voirie communale - consultation

Comme convenu lors du dernier conseil municipal, une procédure de consultation d'entreprises pour le déneigement a été lancée. Les agriculteurs et la société Michaud Forêt ont été consultés, les offres étaient à remettre pour le lundi 2 octobre.

Une offre est parvenue en mairie, celle de Michaud Forêt proposant :

- Tournée générale : 600 €
- Prestation horaire : 90 €

Monsieur MICHAUD Mathieu est sorti de la salle au moment du débat et n'a pas participé au vote.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à 12 voix pour, d'attribuer le marché à l'entreprise Michaud Forêt jusqu'au 30 juin 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette attribution.

Pour information la livraison de la fraise à neige pour l'agent communal a été effectuée.

III) Point sur les différentes commissions

Voirie sécurité – devis SIEL

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la commission a étudié les devis émis par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement Sainte Marie (SIEL) au sujet de la conversion en led de l'éclairage public existant et d'un programme d'effacement des réseaux secs.

Monsieur le Maire informe que le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) Fonds Vert.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir, à l'unanimité, l'offre du SIEL concernant le passage en led de la totalité de l'éclairage public communal et une phase d'effacement (rue des marais), autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention liée au projet et à signer tout document se rapportant à cette décision.

Monsieur le Maire précise que le SIEL engagera les travaux du parc photovoltaïque: .

Voirie sécurité – demande de Mr Bulle Sylvain

Monsieur le Maire informe que la commission a rencontré Monsieur Bulle Sylvain habitant au 3 rue de la Rièpe. Ce dernier a sollicité la commune, suite à ses travaux d'extension de sa maison d'habitation, pour une prise en charge d'enrobés sur la parcelle communale jouxtant sa propriété. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Voirie sécurité – Ancienne scierie

Par soucis de sécurité, un panneau « voie sans issue » sera mis en place.

Voirie sécurité – aménagement aires de jeux et création terrain vélo

Le conseil municipal décide de valider le devis présenté par « les jardins d'améthyste » concernant la plantation de massifs pour un montant HT de 905 €.

En ce qui concerne la création du parcours vélo, il s'avère que le projet se situe en zone Nrb du PLUI qui n'autorise pas ce type d'aménagement.

A noter, le besoin d'entretien des deux bancs et tables existants.

Cimetière

La régularisation des concessions se fait progressivement. Des retours d'abandon de concessions ont été reçus en mairie.

Pour les tombes dont la commune ne possède pas d'informations, des pancartes ont été apposées pour informer les descendants de s'adresser en mairie pour régulariser.

IV) Mise en location du local communal rue du plane

Pour rappel, il a été décidé de louer un local d'environ 223 m² au sein de l'atelier communal rue du Plane, à l'entreprise MIMA Précision, pour un loyer mensuel de 770 €, auquel s'ajoutent 15 euros de provisions de charges.

La date d'entrée des futurs occupants liée à la livraison des machines précise le début du bail à compter du 1^{er} novembre 2023.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à cette location à compter du 1^{er} novembre 2023, de déterminer le montant du loyer à 770 euros, de fixer le montant mensuel des charges à 15 euros, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives à ce dossier et à signer tout document se rapportant à cette décision.

V) Sauvegarde des données informatiques

Monsieur le Maire informe que le contrat de sauvegarde informatique mutualisé avec la CFD arrive à échéance le 31 octobre 2023. La CFD préconise de souscrire un contrat avec le prestataire actuel qui gère la maintenance informatique.

Il présente l'offre reçue en mairie de Clic and Com, prestataire actuel, s'élevant à 737 euros HT comprenant l'achat d'un boîtier local pour 697 € pour des frais mensuels de 40 €/mois.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir l'offre de Clic and Com pour un montant de 737 € HT, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VI) Recrutement d'un agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population du village aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024, il est nécessaire pour cela de recruter un agent recenseur.

En l'absence de candidature, Madame Stéphanie MASSART a accepté le poste.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au recrutement d'un agent recenseur afin d'effectuer le recensement de la population, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VII) Participation communale financière aux forfaits skis

Afin de pérenniser et d'encourager l'activité ski nordique sur la commune, il est proposé au conseil municipal de verser une participation au syndicat mixte nordique de la Haute Joux, à concurrence de 10 € par forfait saison pour les résidents de la commune pendant la première période de promotion proposée par l'espace nordique jurassien, à savoir avant le 15 novembre 2023.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De verser une participation au syndicat mixte nordique de la Haute Joux à hauteur de 10 € par forfait saison pour les résidents de la commune, avant le 15 novembre 2023**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires correspondants**

VIII) Convention Territoriale Globale CAF

Comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre la branche Famille et l'Etat, les conventions territoriales globales sont généralisées progressivement à l'ensemble du territoire.

La Communauté de communes Frasnè-Drugeon, signataire d'une première CTG sur la période 2019-2023, renouvelle celle-ci pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Suite à la circulaire Cnaf du 16 janvier 2020, les contrats enfance jeunesse (cej) avec la CAF, se sont transformés en bonus territoire, intégrés à la CTG.

La formalisation de la contractualisation pour les services enfance jeunesse sur les territoires sont désormais directement intégrés dans la CTG signée entre la CAF et la CTG.

La Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés à ce titre et à les verser directement aux structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la commune de vaux et Chantegrue exerçant une compétence enfance jeunesse, s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services qu'elle gère.

L'exposé du Maire entendu, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité à ce que ces bonus territoire soient intégrés à la Convention Territoriale Globale de la CFD avec la CAF.

IX) Leg à la commune – Succession Ramzezer

Comme évoqué lors d'un conseil municipal précédent, Monsieur le Maire rappelle que lors de la succession de Madame Michelle Ramzezer, il a été énoncé que la défunte avait institué comme légataire particulière la commune de ses terrains agricoles.

Après avoir échangé avec l'office notarial et les successeurs, il a été demandé une estimation des biens cédés. La SAFER, qui a été désignée pour cette mission, a estimé à 11 100 euros l'ensemble des parcelles agricoles d'une contenance de 4ha37a20ca. Il a été précisé que selon les désirs de la défunte, la commune utilise ces fonds pour la restauration du patrimoine de l'église.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce leg et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

X) Demande d'application régime forestier – parcelle D 69

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de la parcelle boisée cadastrée section D n°69, d'une surface de 1ha30a65ca à Monsieur Paul Cour, DCM du 2 mai 2019, acte signé en 2020. Il convient à ce jour de faire appliquer ladite parcelle au régime forestier.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer le régime forestier à la parcelle cadastrée section D n°69, propriété de la commune, parcelle qui sera rattachée à la parcelle forestière 44, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

XI) Questions diverses

- Enquête publique – réglementation boisements frasne drugeon

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du lancement de l'enquête publique relative au projet de réglementation des boisements sur le territoire des 10 communes de la CFD.

Elle au lieu du 17 octobre au 17 novembre 2023. Les informations concernant les permanences du commissaire enquêteur sont affichées en mairie et sur le site de la commune.

- Activité ping pong

La demande de Monsieur Amoureux de reprendre l'activité ping pong au village est à l'étude.

- Participation voyage scolaire

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre adressée à la commune de la direction de l'école et collège Sainte-Jeanne-Antide de Labergement Sainte Marie qui sollicite une participation au voyage scolaire à Londres de certains collégiens du village.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable.

- Camion ambulancier

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie de Monsieur Ahmet Kutlu, qui sollicite la commune pour une occupation du domaine public avec son camion ambulancier pour proposer une restauration rapide.

Le conseil municipal accepte, à 7 voix pour et 6 contre, et demande à ce que les modalités d'installation soient vues et précisées avec le demandeur.

- Portage EPF

Monsieur le Maire rappelle la convention avec l'EPF – Etablissement Public Foncier concernant l'opération d'ensemble au lieudit préjean.

Renseignements pris auprès de l'organisme, il peut être envisagé de prolonger de deux ans le portage de façon exceptionnelle.

Une demande de renseignement sera faite auprès de l'EPF au sujet de cette prolongation.

- Chantier mairie école

La prochaine réunion de chantier aura lieu le mardi 17 octobre prochain.

- VECA fête patronale 2024

La date retenue pour la fête patronale et l'organisation de la course de caisse à savons par VECA sera le week end du 31 août / 1^{er} septembre 2024.

- Convention SDIS agent communal

Monsieur le Maire informe qu'il a été proposé à l'agent communal, dans le cadre de mission de sapeur-pompier volontaire, de participer à une mission de trois semaines consistant à la distribution d'eau à Mayotte, à compter de la semaine 44.

- Permis de construire VUILLAUME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du jugement rendu qui contraint la commune à accorder un permis de construire tacite à Valérie, Patrick et Laurent Vuillaume au lieudit Le Martinet.

Fin de la séance : 22 heures 30

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 23 novembre prochain

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD

